



SOPRAGGLO

LONGROY

9 Route de Blangy
76260 LONGROY
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002042630		1ere Gachée : 08:08 (1)		Date : 20/07/2026		TOM2606297891		Zone : ZONE 00	
Quantité : 1.00 m3		Réf. commande(2) :		Chantier : sc		sous centrale		Véhicule : SC LONGROY	
Client : max tp 80		max tp 80		frucourt				Chaque : SC	
				sc				Transport : SOUS CENTRAL	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle				DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
07:46				ATTENTE 00:00		Quantite Origine : 2.20 m3		Quantite Restante : 0.00 m3	
						Livree Reelle : 1.00			
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)		Classe chlorure	
S906		BCP NF EN 206 A2/CN				AUCUNE		0.40 %	
Ciment(type et classe) CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF				Additions(type) 0		Dosage(C+Ka)(5) 250		Résistance caractéristique(4) AUCUNE	
Appellation commerciale : BCP 250 D12 S1 II42				Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 14°C			
Propriétés spécifiées :									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
								Nom:	
								Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:				Signature:					

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non